

Procès-verbal du Conseil municipal du 19 février 2025

Le dix-neuf février deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le treize février deux-mille-vingt-cinq.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Jean-Marc Abramowitch, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Gilles Duvert, Marie-Paule Balicco, Arnaud Callec (après 20h45), Frédéric Cuchet, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Michel Deridder à Roberte Pelletier, Isabelle Gloux à Estelle Gignoux, Peggy Briand à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Françoise Berthoud à Cécile Conry.

Absents : Laurent Robert, Arnaud Callec (avant 20h45).

Hubert Jeanson a été désigné secrétaire de séance.

Remarques :

- Rapport des décisions n°163/2024 à 207/2024 et 001/2025 à 033/2025

Questions :

Brigitte Dulong : le cumul des frais d'avocat s'élève à peu près à 30000 euros.

Gérald Giraud : nous aimerions bien les mettre ailleurs plutôt que de les donner à des avocats, mais nous avons des recours divers et variés au niveau de l'urbanisme notamment au sujet du PLU, ou de conflits avec certains administrés.

Brigitte Dulong : Ce serait bien d'avoir un retour à la fin des affaires, pour connaître l'issue et savoir si l'argent investi a été utile.

Jean-Charles Congard : La justice est très lente. Je viens d'apprendre tout à l'heure un désistement sur un litige qui était en cours pour un permis d'aménager, des 1200/1350 € budgétés pour un avocat, il ne reste « que » 350 € de frais pour la commune.

Brigitte Dulong : Pour le recours de Monsieur Quinton à l'encontre de la commune suite à son accident de circulation, de quoi s'agit-il ?

Gérald Giraud : Ce n'est pas de l'urbanisme mais de la sécurité : il s'agit de quelqu'un qui a glissé à moto sur une route de la commune après gravillonnage peu de temps avant. Cette personne s'est beaucoup manifestée en mairie, de manière assez virulente, et cela se termine au tribunal.

Les gravillons étaient pourtant bien signalés. On sait que ce n'est pas toujours facile pour les 2 roues après un gravillonnage, mais l'on doit rester maître de sa vitesse et de son véhicule.

Administration générale

Délibération n° 001/2025

Convention de mutualisation des services de police municipale de Saint-Martin d'Uriage et de Vaulnaveys-le-Haut

Rapporteur : Gérald Giraud

Dans le cadre du Code de la sécurité intérieure et du Code général des collectivités territoriales, et en vertu de l'arrêté préfectoral autorisant l'enregistrement des interventions des agents de police municipale des communes de Saint-Martin d'Uriage et Vaulnaveys-le-Haut, il est proposé de renouveler, à partir du 1er avril 2025, la convention de

mise en commun des services de police municipale entre ces deux communes. Cette coopération, initiée en 2015, vise à assurer une présence sécuritaire continue (7j/7, 24h/24) et à renforcer la lutte contre la délinquance au-delà des frontières communales.

Pas de questions

Vote à l'unanimité

Éducation, Enfance, Jeunesse

Délibération n° 002/2025

Délibération tarifs plancher /tarif plafond

Rapporteur : François Bernigaud

En vertu du Code général des collectivités territoriales, du Code de la santé publique, de la circulaire de la CNAF et des précédentes délibérations, il est proposé au conseil municipal de valider un nouveau tarif plafond pour les prestations de service petite enfance. Ce tarif, révisé en 2024, serait porté à 7 711,35 €, soit une augmentation de 1 % par rapport au plafond précédent de 7 635 €. Cette révision s'inscrit dans les barèmes de la CNAF, tout en permettant aux gestionnaires d'établir des tarifs supérieurs en accord avec la CAF.

Remarques :

François Bernigaud : Cette délibération aura un effet jusqu'au 1^{er} septembre 2025, parce que la CAF a déjà réglementé pour définir les nouveaux plafonds : ils seront remontés à un niveau très élevé de 8500 €. La commune ne prendra pas la décision d'adopter un plafond encore supérieur à ce montant.

Gérald Giraud : Le Conseil Communautaire de lundi a pris une délibération sur le transfert des 4 équipements Petite Enfance de Saint-Martin d'Uriage à la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2025, un travail va être fait avec la Commission Locale d'Évaluations Charges Transférées (CLECT) accompagnée par Stratorial Finances qui va analyser les flux financiers entre les 2 collectivités. L'objectif restant de maintenir le transfert au 1^{er} septembre 2025.

Pas de questions

Vote à l'unanimité

Délibération n° 003/2025

Modification des règlements de fonctionnement des crèches

Rapporteur : François Bernigaud

En vertu des codes et décrets relatifs aux collectivités territoriales, à la fonction publique et à l'accueil des jeunes enfants, ainsi que des arrêtés récents concernant les exigences des établissements d'accueil, il est proposé au conseil municipal de valider et de mettre en application les nouveaux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, suite à leur obsolescence (Grande Crèche Les lutins, Petite Crèche Les 3 Pommiers, Lieu Passerelle-mon jardin). Un avis favorable de la commission Éducation Enfance Jeunesse a été émis le 19 novembre 2024.

Remarques

Gérald Giraud : vous trouverez un document sur table, suite à la demande de modification des horaires des 3 règlements, reçue aujourd'hui par la CAF.

Pas de questions

Vote à l'unanimité

Finances

Délibération n° 004/2025

Budget communal – débat d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Gérald Giraud

Arrivée d'Arnaud Callec à 20h45

Gérald Giraud présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Conformément aux obligations légales, il est proposé au conseil municipal de valider les orientations budgétaires pour 2025, telles qu'exposées lors du débat d'orientation budgétaire. Ce débat, préalable à l'adoption du budget primitif, permet de définir les priorités financières et les investissements à prévoir, tout en offrant une vue d'ensemble sur les recettes et les dépenses de la commune. Le conseil est invité à approuver ces orientations et à autoriser le Maire ainsi que la Direction Générale des Services à poursuivre les préparatifs du budget, en respectant les délais légaux.

Questions :

Florence Boullen-Murienne : Nous sommes dans un contexte où il faut faire des économies, le budget va augmenter, où avez-vous mis le curseur pour en faire ?

Gérald Giraud : Le budget augmente à peu près de 3 %.

Florence Boullen-Murienne : On peut essayer de mettre un peu à part les charges de personnel.

Gérald Giraud : Pourtant c'est essentiellement à cause des charges de personnel que cela augmente. Elles sont à 8 % et il y a des dépenses qui nous sont imposées, qui ne sont pas des dépenses voulues par la collectivité.

Florence Boullen-Murienne : Où sont les économies ?

Gérald Giraud : Les économies sont prévues sur le 011, les charges de gestion, qui augmentent très peu et moins que l'inflation. C'est une prévision, nous dépensons généralement moins que ce que nous prévoyons (cours de l'énergie, conditions météorologiques variables). Nous avons fait des efforts pour essayer de limiter au maximum les charges à caractère général, avec 1,6 % d'augmentation, très proche de 0.

Florence Boullen-Murienne : Où retrouve-t-on les subventions données ? A-t'on fait un effort à ce niveau là ?

Gérald Giraud : Les subventions et participations baissent de 17 %, elles seront détaillées au moment du vote du budget, mais elles baissent en partie car nous n'avons plus la subvention à l'OTTU. La subvention au CCAS reste encore assez forte en raison d'un remboursement au département. En effet nous avons touché le double de recettes pendant plusieurs années (double sollicitation au titre de l'aide sociale) à hauteur de 35000 €. Normalement, en 2026, la subvention au CCAS devrait baisser significativement.

Sur le 012, nous avons eu de longues discussions pour limiter son augmentation. La conjoncture n'est pas favorable, il y a eu aussi le choix unanime de la collectivité d'augmenter le régime indemnitaire des agents pour rattraper le décalage avec d'autres communes de la même taille que la nôtre ; si nous voulons garder nos agents et en attirer il faut que la rémunération participe à cette attractivité de la collectivité (150000 € en année pleine d'augmentation du régime indemnitaire).

Florence Boullen-Murienne : Mieux payer les gens, je trouve ça plutôt bien et c'est normal, mais comment nous situons-nous en terme de ratio nombre d'agent par habitant ?

Brigitte Dulong : Oui il y a des ratios qui existent, et nous sommes au dessus de ces ratios.

Gérald Giraud : Oui, nous sommes au dessus mais il faut faire très attention aux comparaisons. Les budgets de fonctionnement peuvent être plus bas si des compétences sont déléguées aux intercommunalités ; par exemple, nous allons transférer la petite enfance, les dépenses de masse salariale vont baisser significativement mais se retrouvent au niveau de l'attribution de compensation. Par ailleurs, il faut se concentrer sur les compétences qu'exercent les communes. Aussi nous avons un niveau d'équipement qui attire une certaine population, le cadre de vie est bon. Ces équipements se sont construits les 30/40 dernières années grâce à l'argent du Casino. Ils sont vieillissants, il faut les entretenir, ce qui maintient un niveau de dépenses de fonctionnement et d'investissement élevé, et faire attention à la construction de nouveaux équipements qui pourraient générer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Florence Boullen-Murienne : Le montant du patrimoine bâti est-il important ? Peut-on avoir une fourchette ?

Gérald Giraud : Oui, on fera les calculs pour le vote du budget. L'équipement de la commune avec son complexe sportif, son dojo, sa salle de danse, ses 3 équipements petite enfance, son équipement culturel s'apparente davantage à une commune de 10000 habitants qu'à une commune de 5000 habitants.

Florence Boullen-Murienne : C'est la première année que nous avons un document aussi complet, lisible

Gérald Giraud : C'est le travail de Coralie Russello, la responsable du service Finances, presque trop complet pour un DOB mais ce bon travail de préparation servira pour le vote du budget en mars.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 005/2025

Budget production d'énergie – débat d'orientation budgétaire 2025

Rapporteur : Gérald Giraud

Conformément aux articles du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à prendre acte des orientations budgétaires pour 2025 concernant la production d'énergie. Ce débat d'orientation budgétaire, étape légale préalable à l'adoption du budget primitif, permet de définir les priorités financières, les investissements à réaliser et les grandes lignes des recettes et dépenses. Il est appuyé par un rapport détaillé qui présente les engagements pluriannuels et la gestion de la dette de la commune. Le conseil est également invité à mandater le Maire et la Direction Générale des Services pour poursuivre les préparatifs du budget en respectant les délais légaux de publication et transmission.

Pas de questions

Vote à l'unanimité

Délibération n° 006/2025

Budget communal – fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57

Rapporteur : Gérald Giraud

Le conseil municipal est invité à autoriser la fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57, adoptée par la collectivité en 2023. Cette mesure vise à offrir une plus grande souplesse budgétaire en permettant des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section, à l'exclusion des dépenses de personnel, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement). Le Maire, Gérald Giraud, est habilité à effectuer ces virements et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, avec le soutien de la Direction générale des services.

Pas de questions

Vote à l'unanimité

Ressources Humaines

Délibération n° 007/2024

Adoption du protocole temps de travail

Rapporteur : Marie-Paule Balicco

Le conseil municipal est appelé à adopter un nouveau protocole relatif au temps de travail des agents des collectivités territoriales, suite à la révision du protocole existant qui ne correspond plus aux pratiques actuelles. Ce projet prend en compte les spécificités des missions des collectivités et regroupe des règles concernant les cycles et horaires de travail, la journée de solidarité, les congés, les RTT, les pauses, les heures supplémentaires, le télétravail,

etc. Ce nouveau protocole, qui entrera en vigueur le 1er mars 2025, remplace le précédent adopté par la délibération n°94/2001 et sera mis en œuvre sous la responsabilité du Maire et de la Direction générale des services.

Pas de questions

Vote à l'unanimité

Délibération n° 008/2024

Officialisation de l'instauration de la journée de solidarité

Rapporteur : Marie-Paule Balicco

Le conseil municipal est appelé à officialiser l'instauration de la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées, en conformité avec les lois et circulaires en vigueur. La journée de solidarité implique la suppression d'un jour de réduction du temps de travail pour les agents travaillant 39 heures par semaine, et la réalisation de sept heures supplémentaires pour les agents à 35 heures hebdomadaires. Ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année, sauf décision contraire de l'assemblée. Le Maire et la Direction générale des services sont mandatés pour mettre en œuvre cette délibération, qui prendra effet le 1er mars 2025.

Questions :

Florence Boullen-Murienne : Cela doit représenter un travail supplémentaire pour la gestion du service du personnel ?

Brigitte Dulong : Les heures supplémentaires ponctuelles sont difficilement contrôlables.

Marie-Paule Balicco : Cela correspond surtout aux personnes qui ont des contrats courts, des contrats de moins d'un an, qui n'ont pas le nombre total de RTT. Cela n'a pas été imposé au service Ressources Humaines, c'est la proposition technique qui a l'air de leur convenir.

Vote à l'unanimité

Urbanisme

Délibération n° 009/2025

Appel à projet du Luiset : choix du lauréat

Rapporteur : Jean-Charles Congard

Le conseil municipal est invité à officialiser le choix du lauréat de l'appel à projet pour la cession des terrains du Luiset. Après évaluation des offres sur la base de critères de qualité de projet, prix et intégration dans le village, le jury a désigné le groupement Alpes Isère Habitat, Pic Réalisations, FLOO Architecture et Urbanisme comme lauréat. Il est proposé d'autoriser le Maire à engager des négociations avec ce groupement pour finaliser le projet, et de lui donner pouvoir de signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de ce projet, soumis ensuite à l'approbation du conseil municipal.

Questions :

Florence Boullen-Murienne : J'ai l'impression, même s'il est difficile de se rendre compte sur un dessin, que les bâtiments du dernier projet sont plus hauts.

Jean-Charles Congard : Ils ne sont pas plus hauts que les deux autres projets, c'est une question de dessin, il y a une vue plongeante.

Brigitte Dulong : Ils sont tout de même plus haut que ceux du projet d'Isère Habitat. Isère habitat a fait un rez-de-chaussée maison médicale et un étage. Ici on trouve les parkings (stationnement en rez-de-chaussée), et deux étages.

Jean-Charles Congard : La hauteur prévue reste dans ce qui est autorisable dans cette zone.

Cécile Conry : J'avais retenu qu'il était difficile de mettre des bâtiments sur la façade nord de l'école de l'extension de l'école Notre Dame alors que plusieurs projets ont proposé des bâtiments d'habitation à cet endroit. L'AMO nous avait alertés à ce sujet, car ce sont des bâtiments qui n'auront pas de soleil.

Jean-Charles Congard : En effet, ces bâtiments auront moins de soleil que ceux qui sont sur la façade Sud.

Brigitte Dulong : Je renouvelle l'alerte faite en réunion sur la forme architecturale, qui est à mon avis à retravailler. Lors de l'étude du permis de construire, les membres de la commission urbanisme devront être vigilants afin de limiter cette hauteur. Peut-être par un travail architectural sans parler d'ATIC, peut-être en étages, mais qui peut donner une option de diminution de surface en toiture, de façon à donner un effet élancé au bâtiment et non pas aussi carré que ce qu'ils ont fait en avant projet. C'est à mon avis assez massif, et ce qui est dommage sur le projet retenu par rapport à Isère Habitat, c'est cet « écrasement » de la Villa des Tilleuls derrière. Le premier projet, plus bas, mettait plus en valeur la Villa des Tilleuls. Il y a un vrai travail d'étude à faire sur le permis de construire.

Jean-Charles Congard : Ce sont des esquisses, ce n'est pas la forme définitive des bâtiments. Ce n'est pas ce qui était demandé. Nous voulions sélectionner un candidat capable de nous présenter quelque chose qui tienne la route. Une réunion de travail est prévue au retour des vacances, pour leur donner les directions sur lesquelles nous souhaitons voir évoluer le projet. Nous n'hésiterons pas à passer plus de temps sur cette phase là, nous ne nous précipiterons pas, pour obtenir quelque chose qui corresponde vraiment à nos souhaits et qui soit acceptable par le voisinage. Une réunion publique est prévue en juin (avant la période pré-électorale).

Cécile Conry : Le nombre de logement est calé maintenant ? Il n'y en aura pas moins que dans cette proposition ?

Jean-Charles Congard : Le nombre de logements peut toujours bouger un peu. Il faut considérer une surface de logement. Si on change la granulométrie on pourra en avoir plus ou moins avec un impact sur le stationnement mais on consomme la même surface de plancher.

Cécile Conry : On avait donné des indications sur le nombre et la typologie des logements souhaités ?

Jean-Charles Congard : Entre 20 et 25 selon les projets, ils ont regardé la faisabilité. 25 on est hyper denses, 21 cela nous semble être une valeur acceptable, 22 pourrait être jouable, 20 aussi si nous faisons deux T3 ou T4 au lieu de 4 T2

Cécile Conry : Ils faut les adapter aux besoins qu'on avait déjà exprimés.

Jean-Charles Congard : Oui, il faut adapter la proposition à la typologie des besoins sur la commune qui figuraient dans le cahier des charges et ne pas s'en éloigner.

Brigitte Dulong : Il faut comprendre que les T2 font venir des personnes âgées, des jeunes couples, ou des célibataires, mais n'amène pas d'enfants pour nos écoles. C'est peut être à repenser : il vaut mieux avoir deux T4 pour des familles qui viennent avec des enfants car c'est ce qu'on attend sur la commune. C'est un point sur lequel il faudra aussi être très vigilant.

Sur la proposition financière, c'était quand même la proposition la plus basse à 450 000€ remontée à 500 000 €.

Monsieur le Maire, rappelez-nous le prix de l'acquisition de la Villa des Tilleuls ?

Gérald Giraud : La Villa des Tilleuls et l'ensemble des terrains ont été acquis pour un montant de 800 000 € par la collectivité. Il y aura une rétrocession de 3000 m² de terrain aménagé qui a une valeur (environ 300 € le m²) à ajouter aux 500 000 €.

Brigitte Dulong : Oui mais nous leur avons aussi donné le parking.

Jean-Charles Congard : Il faut faire la balance globale, mais je ne sais pas aujourd'hui le prix d'un terrain aménagé. Nous avons demandé à l'AMO d'étudier ce point.

Brigitte Dulong : Aujourd'hui, les personnes n'ont pas la possibilité d'acheter les logements, même en BRS. Dans l'incertitude, ils ont pris un prix encore un peu plus bas que ce qui se pratique aujourd'hui.

Gérald Giraud : Ils ont indiqué prendre un prix de BRS beaucoup plus bas qu'Isère Habitat. Ce qui explique la différence de proposition. Le besoin de logement existe dans l'agglomération grenobloise. Nous sortons actuellement d'une période creuse avec des taux d'intérêts très élevés qui ont freiné les constructions.

Les taux ont déjà commencé à baisser, et il faut s'attendre à une poursuite en 2025. Je n'ai pas trop d'inquiétude sur la vente car beaucoup de personnes souhaitent s'y installer. Ce qui m'a intéressé dans ce projet c'est d'avoir localisé la Maison médicale dans la Maison des Tilleuls. Nous nous sommes engagés auprès des religieuses de faire du social dans la Maison des Tilleuls. La maison médicale a un potentiel de développement qui n'est pas retrouvé dans les

autres projets. C'est un plus pour l'accès aux soins des habitants de Saint-Martin d'Uriage et nous respectons notre engagement moral.

Florence Boullen-Murienne : Pour la construction Nord, je trouve qu'on étouffe complètement l'école Notre-Dame. Est-on obligé d'urbaniser jusque là ? Il n'y a plus d'espaces verts.

Jean-Charles Congard : Dans le PLU nous avons gardé toute la façade avant de la maison des Tilleuls jusqu'au chemin du Luiset.

Gérald Giraud : La zone dont tu parles est une friche. On nous offre un espace vert autour de la maison des Tilleuls, magnifique, utile car proche du Bourg, un véritable lieu de vie.

Vote à l'unanimité (1 abstention Florence Boullen-Murienne)

Délibération n° 010/2025

Constitution d'une servitude de passage pour la Communauté de Communes Le Grésivaudan sur les parcelles communales AI1040 et AI1042 pour l'accès au captage des Rivails

Rapporteur : Jean-Charles Congard

Le conseil municipal est appelé à approuver la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles communales AI 1039 et AI 1041, afin de permettre à la Communauté de Communes Le Grésivaudan d'accéder et d'entretenir les captages d'eau potable des Rivails. Cette servitude, d'une largeur de 3 mètres, sera au bénéfice de la Communauté de Communes, avec tous les frais pris en charge par celle-ci. Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette servitude.

Pas de questions

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Questions posées par les habitants

QUESTION N°1

Gérald Giraud (lecture de la question d'un habitant-Philippe Belleudy) :

Je voudrais savoir les raisons pour lesquelles la commune ne participe pas aux actions de la Communauté de Communes du Grésivaudan pour enrayer la prolifération du frelon à pattes jaunes. Au cours d'une réunion organisée par la commune de Revel le 29 janvier dernier à laquelle j'ai assisté, un animateur du Groupement de Défense Sanitaire a présenté les enjeux (de protection des populations en particulier), le cycle de reproduction (c'est maintenant qu'il faut se préparer) et les méthodes et le calendrier qui permettent un piégeage sélectif qui respecte les insectes pollinisateurs. Il a été rappelé que l'action est relayée par les communes, animée par un référent communal. Y-a-t'il un référent à Sain-Martin ? Comment pouvons-nous aider ?

Claudine Chassagne : Nous avons rejoint le projet mené par la communauté de communes et en avons discuté en commission communale Agriculture. Nous avons demandé à Brigitte d'être notre référent communal. Ses missions : récupérer les 10 pièges à la CCLG, élaborer un plan de piégeage avec les agriculteurs de la commune, communiquer auprès des habitants, rechercher des référents auprès des apiculteurs et bénévoles. Les choses sont en train de s'organiser, il y a un comité citoyen à Herbeys, des référents du GDS ont été nommés à Vaulnaveys et à Herbeys et qui nous sollicitent. Le référent est l'interlocuteur de la CCLG, du GDS et auprès des apiculteurs, le point central. Si la communication ne suffit pas malgré ce qui est prévu (newsletter, etc) il faudra peut-être envisager une réunion publique.

En 2024, 230 nids ont été détruits et 290 non détruits (chiffres à relativiser : doublons, erreurs etc, des corrections seront apportées pendant l'hiver).

Le manque de référent rendait le suivi plus difficile.

Brigitte Dulong : Je trouve dommage qu'il y ait eu beaucoup de réunions publiques qui ont mobilisé des apiculteurs (j'en fais partie), et une inertie de la commune depuis 2 ans. Roberte s'était proposée pour être référente. Elle a démissionné devant l'inertie de la commune.

Mon mari est référent en tant qu'apiculteur, je suis restée car si nous démissionnons, nous n'avons plus d'information. J'ai tenu à rester et à essayer de faire basculer les choses en exprimant mes souhaits auprès d'Arnaud, de Claudine, de Cécile. Effectivement la CCLG cette année propose 11 pièges, ce n'est rien comparé au nombre de nids de frelons asiatiques sur la commune. Il aurait fallu déjà avoir acheté au moins 50 pièges pour démarrer une campagne de piégeage digne de ce nom. Cela n'a pas été fait. On ne peut pas parler de campagne de piégeage pour 2025. J'ai encore lu cet après-midi les consignes de la CCLG : quand un nid de frelons n'a pas été détruit à l'automne de l'année précédente, nous sommes censés mettre 3 pièges au printemps dans un périmètre de 200 m autour de ce nid. Vous avez entendu le nombre de nids non-détruits ? Vous voyez bien que mes 11 pièges ne représentent rien par rapport à l'évolution exponentielle du frelon asiatique sur la commune. Rien que dans le parc d'Uriage, il y a 3 nids qui ont été répertoriés non détruits. Un jour nous aurons une attaque de frelons. Il faudrait qu'il y ait un véritable engagement de la commune sur le piégeage comme le font Vaulnaveys, Herbeys, Revel, Brié... toutes les communes qui nous entourent.

Claudine Chassagne : En nommant un référent, nous te confions ce travail, et attendons que tu nous donnes les actions à suivre.

Brigitte Dulong : Je vous dirai le nombre de pièges à acheter. Ce que propose aujourd'hui la CCLG n'est pas suffisant.

Arnaud Callec : Le frelon est un sujet qui nous préoccupe vraiment, et nous entendons les problèmes des apiculteurs face à cette situation. C'est pour cela que nous avons organisé une réunion d'information l'an dernier, que nous informons et sensibilisons face au sujet. Nous étions également présents cette année à la réunion-formation apiculteurs. Les pièges sont disponibles depuis jeudi dernier. Il n'y a pas eu d'inertie de notre part, car c'est à partir du mois de mars que le piégeage doit se faire. Au sujet du plan de piégeage nous sommes en phase d'expérimentation, il est important de réaliser le suivi des actions menées, car l'impact de ces piégeages restent encore à prouver et évaluer. Lors de cette réunion-formation, Christophe Lazaroto, a évoqué l'enjeu de détruire les nids primaires : c'est plus efficace et beaucoup moins onéreux. La destruction de ces nids est financé par la CCLG et le département. Il se trouve qu'ils n'ont pas encore voté le budget et ne savent pas combien cela coûte. Nous sommes en synergie avec la CCLG par rapport à cette action. Une des propositions est que l'on puisse aider le piégeage de ces nids primaires au niveau de la commune en mettant en relation avec l'entrepreneur qui s'occupe de ces destructions.

Gilles Duvert : Les pièges peuvent être nettoyés et réutilisés, il y a un stock de pièges disponible des années précédentes. Combien d'années de pièges avez-vous en stock ?

Brigitte Dulong : L'année dernière la CCLG avait donné un stock de 20 pièges.

Gilles Duvert : Au bout de 10 ans on va peut-être avoir un stock plus conséquent ?

Brigitte Dulong : Pour te donner une idée, la commune d'Herbeys a acheté plus de 100 pièges l'année dernière, ils en achètent moins cette année, mais il faut savoir que les pièges de l'année dernière (vert et jaune) ne coûtaient pas très cher 1 à 2 €. Les pièges que nous fournis la CCLG coûtent 80 €. En effet, pour satisfaire la protection de la mouche, du moustique du papillon, du frelon européen, ils ont construit des « usines à gaz » de pièges. J'utilise toujours les anciens pièges à proximité de mon rucher. A l'automne j'ai retrouvé en 48h, 30 à 40 frelons par piège.

Les objectifs du piégeage varient en fonction de la saison. Au printemps on piège les reines fondatrices qui ont passé l'hiver abritées. Une reine fondatrice va créer un nid entier avec 50 000 frelons. Une reine piégée, c'est un nid de frelon en moins. Au printemps on en piège moins, mais même si on en piège 10, c'est 10 nids de frelons qu'on ne trouvera pas dans la nature. C'est très important de piéger ces reines fondatrices, détruire un nid coûte 150€ - 200 € à peu près, piéger une reine fondatrice ne coûte pas si cher. A l'automne, ces 50000 frelons cherchent de la protéine, ils se mettent en stationnaire devant les ruches et mangent un nombre d'abeille considérable au fur et à mesure qu'elles sortent. Soit la ruche meurt d'elle-même car elle n'était déjà pas très grosse, ils finissent par rentrer dans la ruche et décimer la colonie ; soit c'est une ruche qui est forte, dans ce cas les frelons se mettent en stationnaire devant la ruche et tuent les abeilles qui sortent, stressées, les autres ne sortent plus, ne vont plus chercher la nourriture qui leur servira à passer l'hiver. La colonie est diminuée. L'hiver la ruche tient car il y a un nombre d'abeilles considérable qui tient chaud à la reine, si le nombre d'abeilles n'est pas assez important la ruche prend froid dans l'hiver, la reine meurt et on perd nos colonies. L'année dernière

j'avais 20 ruches à la sortie de l'hiver j'avais 7 ruches. J'en ai perdu 13, pour information l'achat d'un essaim coûte 170 €. On ne pourra pas les éradiquer, mais il nous faut essayer de diminuer le nombre de frelons pour limiter la pression sur les ruches, pour que les apiculteurs puissent continuer à vivre et à faire du miel.

Florence Boullen-Murienne : Tu disais qu'il y a 290 nids non détruits, comment le sais-tu ?

Brigitte Dulong : Il y a des gens qui les ont signalés.

Claudine Chassagne : Il y a une plateforme.

Gilles Duvert : En hiver, on les voit bien.

Beate Bersch : Et le frelon européen ?

Brigitte Dulong : Il ne cherche pas la protéine comme cela,

Beate Bersch : Je sais. Mais est-ce que comme le frelon européen, le frelon asiatique ne réutilise pas son nid ?

Brigitte Dulong : Le frelon asiatique non plus, il ne réutilise pas les anciens nids. Les nids qu'on voit ont été désertés par les reines fondatrices, qui vont en refaire.

Cécile Conry : Finalement l'enjeu, c'est de repérer les tout petits.

Brigitte Dulong : La reine quand elle va sortir va créer un nid primaire avec 15-20 individus, de la taille d'une balle de tennis. Cela peut se situer dans les haies, il n'y a pas de lien avec la hauteur comme pour le nid secondaire qu'elle va créer pour développer toute sa population.

Beate Bersch : Avez-vous communiqué là-dessus ?

Brigitte Dulong : J'avais déjà fait un article à une époque.

Arnaud Callec : Aujourd'hui, on a publié une information sur le site Internet de la Ville. Concernant les pièges de l'année dernière, ils ne sont plus en vente, parce qu'ils ne sont pas suffisamment sélectifs. D'expérience d'apiculteur, pour limiter l'impact négatif sur les insectes, une des astuces serait de mettre des gravillons au fond.

Brigitte Dulong : On met la grille.

Arnaud Callec : Elle glisse, avec les graviers en dessous cela évite que les insectes se noient. On est toujours en période d'expérimentation, parce que la preuve, les pièges de l'année dernière ne sont plus en vente. Je trouve cela remarquable que la communauté de communes ait porté une attention sur ces questions de pièges sélectifs. Ce qu'il faut maintenant c'est se mettre en ordre de marche par rapport à ces nids primaires. Le GDS va former des apiculteurs pour intervenir sur ces nids primaires plus faciles à enlever.

Brigitte Dulong : C'est plus facile, mais compliqué à les repérer, je n'en ai moi-même jamais trouvé. A moins de tomber dessus...

Gérald Giraud : La discussion était intéressante. Je propose que nous la reprenions à un autre moment pour pouvoir clore le conseil municipal.

QUESTION N°2

Luc Ferrand : C'est la première fois que nous avons une présentation aussi détaillée, éclairée, ce n'est pas qu'un élément de forme mais aussi un élément de démocratie pour les habitants et les contribuables.

Une déception, vous ne baissez pas les taux, et vous ne revenez pas aux taux qui précédaient l'augmentation de 2023. Cette augmentation était corrélée avec la première année où il y avait un automatisme d'augmentation des bases et l'analyse des prix à la consommation si je ne me trompe pas.

Il aurait été intéressant de faire une projection avec le taux de 2022. Je vois que de manière récurrente, nous avons un résultat positif d'un million depuis 3 ans.

Comme il est interdit de placer l'argent en trésorerie, sauf cas particuliers, j'espère qu'ils ont été étudiés.

Je ne vois pas l'intérêt d'avoir 1 million qui se balade en fonctionnement en continu, autant le placer.

En 2024, comme on a une trésorerie d'un certain niveau, je ne vois pas l'intérêt d'un emprunt, il y a peut-être des raisons techniques ou juridiques qui le justifie.

Je ne vois pas non plus l'intérêt de vendre du bois, quand on peut techniquement le retarder. Il vaut mieux le

garder sur pied, je ne vois pas l'intérêt de sur-recettes, et de faire des marges.

Quand on a trop de marges, ce n'est pas comme ça qu'on a l'esprit d'économie.

J'ai vu dans un conseil municipal du printemps dernier, qu'il y avait des remarques je crois de quelqu'un de l'opposition, qui demandait pourquoi on payait quelqu'un pour faire discuter des gens ensemble, il me semble que c'est votre rôle et probablement c'était pour 3 sous, mais ça fait partie des choses à éviter. Retrouver un peu l'esprit d'économie.

Beaucoup de gens comme moi ne sont pas venus ici pour le niveau de service. On est venu ici pour le cadre, en étant proche de la ville, c'est tout, c'est un petit privilège, pour être entre-soi, pour ne pas être avec des catégories sociales qui ne sont pas les nôtres.

Gérald Giraud : Sur ta dernière remarque, je te laisse la discuter éventuellement avec d'autres Saint-Martinois, qui à mon avis, majoritairement ne sont pas en accord avec cela. Beaucoup de Saint-Martinois sont venus s'installer sur Saint-Martin parce qu'il y a des équipements, un niveau de service qui est élevé sur cette commune. Chacun n'est pas venu pour être dans son pavillon, la vie sociale est très riche sur Saint-Martin d'Uriage, il est important que le vivre ensemble reste au cœur des préoccupations.

Sur les aspects financiers, bien sûr il y a la stratégie de se dire qu'il n'y a pas vraiment besoin de réserve, mais le jour où le casino perd 500 000 €, c'est notre pouvoir d'agir qui est touché (cas qui a pu arriver pendant le Covid). Pour le moment, on a eu la chance d'avoir un casino qui fonctionne normalement, sans concurrent et sans contrainte : l'arrivée d'un concurrent à proximité, l'arrivée d'un problème grave, pourraient avoir des conséquences.

Je terminerai mon dernier mandat de Maire dans un an, en laissant des finances saines, avec une bonne gestion du budget de la collectivité, et un certain niveau de vie et d'équipements. Cette collectivité vit en partie des impôts de ses habitants mais surtout sur la taxe sur les jeux du casino qui permet ce niveau de vie. C'est important d'en avoir conscience et de voir les limites de ces apports financiers, un peu exceptionnels et durables je l'espère. L'idée de garder en réserve, un an de taxes sur les jeux en trésorerie pour pouvoir se retourner si un jour cette ressource financière venait à s'arrêter ne me choque pas. En effet il ne faut pas que cela devienne excessif. Cela me semble être une très bonne gestion, c'est ma conception de la gestion des finances publiques.

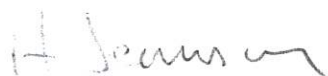
Luc Ferrand : Je ne comprends pas pourquoi on fait des emprunts quand on a une telle trésorerie.

Gérald Giraud : On a 2 sections : une section de fonctionnement, une section d'investissement. Si on laisse creuser le déficit de la section d'investissement, on prendra sur les réserves de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement. Tu as du voir qu'en 2024 on allait avoir un déficit d'investissement de -1 200 000 €, si nous n'avions pas emprunté 750 000 euros nous aurions un déficit de -2 000 000 €. C'est à dire que sur les 3 000 000 € d'excédent de fonctionnement nous aurions utilisé les 2/3 en une année. A cette vitesse là, il ne reste même plus un an pour vivre, ce n'est donc pas la solution pour moi. La commune est très peu endettée, l'idée est de ne pas accroître l'endettement, de le maintenir tel qu'il est, pour garder un équilibre des 2 sections de fonctionnement et d'investissement. Laisser creuser le déficit de la section d'investissement, c'est une bombe à retardement, et ça ne peut pas durer plus de 2 ans. La nouvelle équipe gèrera le budget comme elle l'entend l'an prochain, mais je ne veux pas me retrouver dans la situation d'Allevard ou d'autres communes qui ont des dettes gigantesques qu'elles n'arrivent plus à rembourser et qui se retrouvent dans l'obligation d'augmenter les impôts de + 25 %.

Prochains Conseils Municipaux : vendredi 28 mars (Budget), mercredi 21 mai

Le secrétaire,

Hubert Jeanson



Le Maire,

Gérald Giraud

